UROSMPLR Toulouse le 17 mars 2025

Destinataires : CA FNROS et autres UR – UROS MPLR : Administrateurs et adhérents

Objet : Actualités sociales

Le Média Social 4 mars 2025 : Un arrêté du 3 mars 2025 fixe les conditions d’hygiène et de sécurité (allergie, vaccination …) à respecter pour accueillir les animaux en EHPAD. Il définit aussi, les catégories d’animaux qui ne peuvent pas être accueillis.

La Dépêche 7 mars 2025 : Selon une étude IPSOS pour la Fondation Vinci Autoroutes, « 51% des séniors refusent catégoriquement de se soumettre à un contrôle médical pour continuer à conduire ». « Cependant 67% des seniors se disent ouverts à des solutions pour maintenir leurs compétences au volant, comme des formations sur le code de la route et l’agilité motrice. Et 33% des seniors soutiennent l’idée de contrôles médicaux pouvant aboutir à l’interdiction de conduire ». Selon Pierre Lagache, viceprésident de la ligue contre les violences routières, « le système de visite médicale est très lourd à gérer, il y aura forcément des trous dans la raquette ». Les 75 ans et plus ne causent que 9% des accidents mortels. Selon le code de la route (article R 221.14), le préfet peut demander un examen médical dans le cas « où les informations en sa possession lui permettent d’estimer que l’état physique du titulaire du permis est incompatible avec le maintien de ce permis ». En février 2024, les eurodéputés avaient voté en faveur d’une révision des règles encadrant le permis de conduire.

France Info 7 mars 2025 : Les dirigeants des 27, réunis jeudi à Bruxelles ont donné le feu vert à un plan pour renforcer la dépense européenne. Selon François Xavier Bellamy, vice-président des LR, le conclave sur les retraites « n’a plus aucune raison d’être », alors que la France et l’Europe appellent à un effort de guerre. Pour lui, « le vrai sujet c’est d’augmenter la quantité de travail que les Français fournissent », « on a besoin de se relever », on ne va pas pouvoir augmenter nos dépenses en matière de défense, si on ne fait pas d’efforts sur d’autres sujets ».

ASH 5 mars 2025 : A l’initiative de la FNAT (Fédération nationale des Associations Tutélaires), est organisée, du 3 au 9 mars 2025, la semaine nationale de la protection juridique des majeurs. Ange Finistrosa, président de la FNAT, indique : « Aujourd’hui un million de personnes bénéficient d’une mesure de protection. Il y a donc un vrai enjeu de protection, sachant que les études démontrent qu’en 2040, il y aura un doublement des personnes à protéger ». La FNAT dénonce l’externalisation de la mission d’approbation et de contrôle des mandataires : « l’Etat doit le contrôle des personnes protégées. Mais il vient de dire que c’est à elle de le payer et qu’une personne extérieure s’en chargera. Il est en train de créer un secteur marchand pour cette mission de contrôle, alors que 54% des personnes protégées sont en dessous du seuil de pauvreté ». Autre problème pointu : le manque de pilotage du secteur : « il faut arriver à mobiliser l’ensemble des acteurs, que l’Etat détermine une feuille de route avec ce qu’il veut financer et qu’il entend protéger ».

La Dépêche mardi 11 mars 2025 : Syndicats et patronats se réuniront ce jeudi, pour la 3ème fois au sein du « conclave » sur la réforme des retraites. Au menu de la 2ème réunion, les participants ont abordé la question de l’âge de départ à la retraite. Denis Gravouil (CGT) a dénoncé la volonté du patronat de reculer, à nouveau, l’âge de la retraite. Diane Deperrois (MEDEF) a confirmé : « le levier de l’âge est très efficace et très rapide » pour atteindre l’objectif fixé par François Bayrou d’équilibrer le système des retraites d’ici 2030. La CFTC a évoqué la possibilité de baisser l’âge de départ sans décote pour les personnes qui n’ont pas cotisé le nombre de trimestres nécessaires, aujourd’hui fixé à 67 ans. La CFE – CGC privilégie un mécanisme où

« l’on donnerait la liberté aux gens de partir quand ils le souhaitent avec un système de décote ou surcote ». La CFDT (Yvan Ricordeau) a cité la prise en compte de l’espérance de vie dans le pilotage du système de retraite. Pour Gilbert Cette, président du COR (Conseil d’Orientation des Retraites) « les discutions actuelles sur les retraites ne peuvent totalement ignorer le contexte international actuel ». Pour l’économiste qui préside la séance, « l’entrée progressive, plus ou moins explicite, dans une économie de guerre, rendra secondaires sinon dérisoires, les débats actuels sur l’âge d’ouverture des droits (AOD) à la retraite …La question deviendra plutôt en ce domaine comment augmenter rapidement cet AOD au-delà des 64 ans décidés dans la loi de 2023.

Amir Reza – Tofighi, président de la CPME : nous n’avons pas le choix : il faut aboutir à une solution car notre système de retraite est en danger à cause d’un niveau de déficits qui le rendre hors de contrôle dans les vingt prochaines années. La réforme des retraites est toujours politisée alors qu’il s’agit d’un sujet technique. Si nous confions sa gestion aux partenaires sociaux, nous éviterons les blocages et pourrons ajuster les paramètres en fonction des réalités économiques et démographiques. Il est proposé d’indexer l’âge de départ à la retraite, à l’espérance de vie. Il faut arrêter de faire peser tous les efforts sur les actifs, passer une augmentation de la CSG des retraités et arrêter d’indexer les pensions de retraite sur l’inflation. Avec le système des carrières longues, 40% des salariés peuvent partir plus tôt : le système est mal calibré. Le financement de la Sécurité Sociale qui ne repose que sur le travail, est à bout de souffle. Tout le monde doit participer au financement du modèle social par l’impôt.

Le Média Social 12 mars 2025 : Un décret donne le feu vert à l’expérimentation prévue par la loi « Bien Vieillir », consistant à réserver à l’accueil de nuit, un nombre minimal de chambres dans les EHPAD et les résidents autonomie. L’expérimentation est menée dans six régions : Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, Corse, Normandie, Occitanie et Pays de Loire.

La Dépêche jeudi 13 mars 2025 : Emmanuel Macron souhaite que les partenaires sociaux prennent en compte l’effort budgétaire que l’exécutif veut réaliser pour réarmer la France. Pour un élu « Horizon », il va falloir à nouveau se poser la question du système par capitalisation ».La CFDT demande l’organisation d’une conférence des Finances Publiques.

Le Quotidien du Médecin 15 mars 2025 : Pensions de Retraite : Les syndicats des médecins libéraux réclament une hausse de 2,5% de l’ASV en 2025.

Le Média Social 14 mars 2025 : Ce lundi 17 mars aura lieu la troisième édition de la journée nationale des aides à domicile.

Une étude montre que, suite à la réforme des retraites de 2010, les bénéficiaires de minima sociaux accèdent à la retraite plus tardivement et que, dans un cas sur trois, ils continuent à percevoir un minimum social à 70 ans. Selon cette étude, la réforme de 2023 devrait avoir moins d’effet délétère.

La loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2025, étend l’exonération de cotisations patronales pour la rémunération des aides à domicile aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale » dont l’objet exclusif est l’action sociale.

Une nouvelle étude des Petits Frères des pauvres donne la parole aux « vieux de banlieue et vieux de quartier » si souvent oubliés. Ils sont attachés à leur quartier, mais vivent parfois dans la relégation sociale. Les personnes âgées vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont davantage exposés à l’isolement.

ASH 14 mars 2025 : Expérimentée dans six territoires (Bourgogne Franche Comté,

Centre Val de Loire, Corse, Normandie, Occitanie et Pays de Loire) l’expérimentation d’un quota minimal de places d’accueil de nuit en EHPAD et résidences autonomie a démarré le 1er juin 2024. Les principaux détails ont été listés dans un décret publié au journal officiel le 12 mars 2025.

La Dépêche 17 mars 2025 ars 2025 : François Bayrou a fermé la porte à un retour de l’âge de la retraite à 62 ans, mettant en péril l’avenir du « conclave ». « La conférence sociale sait très bien …. Quel est le rapport numérique …Je ne crois pas que la question paramétrique … c’est-à-dire la question de dire « voilà l’âge pour tout le monde », « je ne crois pas que ce soit la seule piste » selon lui. Dans le contexte international, Edouard Philippe a jugé le conclave des partenaires sociaux "complétement hors sol » et « déjà totalement dépassé ». Pour Jean Luc Mélanchon « le conclave est fini Bayrou dit non à l’abrogation de la retraite à 64 ans ». Jérôme

Guedj a critiqué une « faute » et « un mépris pour les partenaires sociaux » quand Olivier Faure a martelé que « la défense ne peut servir de prétexte à l’accélération d’une politique de suppression des droits ».

Francis De Block